

Mouvement pour les personnels sans obligation d'y participer

REEMPLIR « l'écran 1 »

Faire au maximum 40 vœux parmi :

POSTES NORMAUX

Tous les postes
identiques à la 1ère phase du mouvement
des années antérieures
(sans les fractionnés)

VŒU(X) GEOGRAPHIQUE(S)

Non obligatoire

2 zones possibles:

Commune / secteur de collège

(La zone circo. initialement prévue a été supprimée, car incompatible avec le logiciel national)

POSTES TITULAIRES DE SECTEURS (« TS »)

- > postes entiers constitués d'une « école socle » (décharge pérenne)
+ des rompus de temps partiels issus de décharges, compléments de temps partiels...
qui peuvent changer chaque année
- > Obtenu à titre définitif

49 postes créés dans le département

Cf. Liste en annexe de ce document

Si vous n'obtenez aucun vœu, vous restez sur votre poste actuel

Mouvement pour les personnels dans l'obligation d'y participer

(suite mesure de carte scolaire, entrants dans le département, personnels à titre pro, personnels rentrant de détachement de dispo,...)

1^{ère} ETAPE: FAIRE au moins 1 VŒU LARGE

(sur l'écran intitulé « écran 2 »)
parmi ces 2 types de choix :



**CETTE ETAPE EST
OBLIGATOIRE POUR
POUVOIR ACCEDER A
LA 2^{ème} ETAPE**

5 zones infra-départementales

(Tyrosse-Dax– Hagetmau-Mont de Marsan– Mimizan)

*Cf. les 5 zones et les communes des 5 zones
en annexe 2 de la circulaire*

1 vœu large =
une zone infra-départementale
et 1 regroupement de MUG

5 regroupements de MUG

(Mouvement d'Unité de Gestion =Type de poste) :
Cf. page 6 de la circulaire

1. DIRection 2 à 7 classes - 2. DIRection 8 à 9 classes—
3. ENseignement 4. Tout poste ASH - 5. REMplaçant

ET

2^{ème} ETAPE: REMPLIR « l'écran 1 »

Faire au maximum 40 vœux parmi :

POSTES NORMAUX

Tous les postes apparaissant
aux mouvements
des années antérieures
(sans les fractionnés)

POSTES TITULAIRES DE SECTEURS (« TS »)

- postes entiers constitués d'une « école socle » (décharge pérenne)
- + des rompus de temps partiels issus de décharges, compléments de temps partiels... qui peuvent changer chaque année.
- Obtenu à titre définitif

49 postes créés dans le département
Cf. Liste en annexe de ce document

VŒUX GEOGRAPHIQUES

**au moins 1
obligatoire**

2 zones possibles:

Commune / secteur de collège

(La zone circo. initialement prévue a été supprimée, car incompatible avec le logiciel national)

Si vous n'obtenez aucun vœu parmi vos 40, le logiciel « devrait » prendre en compte vos demandes, notamment les choix faits sur le (ou les) vœu large et sur le (ou les) vœu géographique pour vous **nommer à titre provisoire** sur un poste disponible « le plus proche possible » de vos demandes.